

Compte-rendu de la deuxième rencontre du comité de suivi Faubourg Pointe-aux-Prairies (FPAP)

Mercredi, le 2 février 2011 de 17h30 à 21h15.
Rencontre ayant eu lieu au Centre Boscoville

Étaient présents :

Caroline Bourgeois (animation) – *Conseillère municipale*
Mario Blanchet – *Conseiller municipal*
Sébastien Otis (prise de notes) – *Responsable du soutien aux élus*
Julien Lauzon – *Conseiller en développement – habitation, arrondissement RDP – PAT*
Amar Sadoun – *Ingénieur, Direction des travaux publics - Division de l'ingénierie*
Édith Janisse – *Agente technique en circulation et stationnement,*
Direction des travaux publics - Division de l'ingénierie
Jean Marc Beaulieu – *Constructeur Habitations Beaux-Lieux*
Rheal Dallaire – *Promoteur du Projet Faubourg Pointe-aux-Prairies*
Isabelle Gagnon – *Directrice au marketing Faubourg Pointe-aux-Prairies*
Claude Fauteux – *Habitations Beaux-Lieux*
Alexandre Hamilton – *Citoyen*
Suzie Fortin – *Citoyenne*
Mélanie Deguire – *Citoyenne*
Chantal Hainault – *Citoyenne*
Tony Iannalfo – *Citoyen*
Claude Thibault – *Citoyen*

Point 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

Modification à l'ordre du jour.

Les citoyens désirant adresser des questions au promoteur du projet FPAP sont priés de le faire au «Point 3» (ajout). Cette démarche vise à libérer M. Dallaire pour 19h.

Point 2 - Tour de table (présentations)

Point 3 - Questions des citoyens adressées à M. Dallaire

Il est demandé si le bureau des ventes va demeurer encore longtemps à son emplacement actuel. Au départ, il devait être déménagé lors de l'aménagement de la phase trois. À cette question, M. Dallaire répond que la Ville l'autorise à maintenir le pavillon à cet endroit qu'il juge stratégique. Quoiqu'il ne soit pas fermé à l'idée de déplacer le pavillon, M. Dallaire ne compte procéder à ce déplacement qu'au terme du projet du FPAP.

Dans le même ordre d'idées, M. Dallaire est invité à donner plus de détails sur l'entente lui permettant de maintenir le pavillon des ventes à cet endroit. À ce, il mentionne que c'est une entente de cessation intervenue entre lui et la Ville de Montréal qui lui confère ce droit. M. Lauzon ajoute qu'il va faire des démarches pour obtenir une copie de l'entente afin de voir ce que l'arrondissement peut faire.

Sur un autre registre, affirmant que la grande pancarte publicisant le FPAP est une véritable pollution visuelle, une citoyenne demande, premièrement, s'il est possible pour le promoteur de s'engager à déplacer cette pancarte. Deuxièmement, il est demandé de vérifier si la dimension de ce panneau publicitaire respecte la réglementation. M. Dallaire affirme qu'il va discuter avec le constructeur (Habitations Beaux-lieux) de la possibilité de déménager la pancarte. Il nous fera prochainement part de la décision. À noter que l'objet de la seconde question sera vérifié par l'arrondissement.

Enfin, la présence d'un vieil arbre à l'endroit même où est projeté la construction d'une résidence pose problème (au bout de Perras, près de la 94^e ave.). Plus particulièrement, il est demandé s'il est possible de conserver cet arbre. Tout en se montrant préoccupé par la chose, M. Beaulieu affirme qu'il est impossible de sauver cet arbre vu qu'il se situe trop près de l'endroit où la fondation du bâtiment sera installée.

Point 4 – État du projet FPAP

M. Dallaire • Promoteur du Projet FPAP

Actuellement, la première et la seconde phase du projet FPAP sont complétées. Il reste une couche de pavage à effectuer dans la phase quatre. La phase cinq (jumelés) sera pavée cet été au même titre que les phases trois et six.

En 2011, nous comptons «ouvrir» les phases neuf et onze. Les plans pour ces mêmes phases seront donc prochainement soumises à l'arrondissement. De plus, la phase sept sera possiblement amorcée à la fin de l'année. M. Dallaire estime qu'une conjoncture économique favorable lui permet de démarrer ces trois phases. Concernant les ventes, il mentionne que plus de 40% de la phase cinq est vendue, ce à quoi il faut ajouter environ 15% d'ici l'été. Ainsi, cette phase (56 unités) devrait être totalement vendue et habitée en 2012.

Point 5 – Questions des citoyens

Il est demandé s'il est possible d'améliorer l'aménagement du parc Saint-Valérien. Ce dernier pourrait accueillir une patinoire, un terrain de soccer ou simplement une aire de jeux pour les enfants. De plus, l'accès au parc pose problème. La traverse piétonne qui traverse le petit ruisseau (donnant accès au parc à partir du boul. Perras) doit être plus sécuritaire. En ce sens, la présence d'une signalisation adéquate (arrêts obligatoires) et d'un éclairage suffisant permettrait de sécuriser cet accès entre la 87^e et la 94^e avenue.

Un citoyen demande si le terrain qui est la propriété de Métro pourrait être utilisé comme voie d'accès au FPAP durant les travaux. M. Lauzon mentionne qu'en 2007, Métro a effectué une demande de modification de zonage dans ce secteur (refusée). L'entreprise a donc possiblement toujours un intérêt à utiliser son terrain. À savoir si la ville peut exproprier Métro (question d'un citoyen), M. Lauzon répond que ce n'est pas une approche favorisée par l'arrondissement.

Avançant qu'un règlement oblige le promoteur à respecter une servitude de trois mètres d'arbres à l'arrière des terrains (89^e et 94^e ave.), une citoyenne demande si cette règle est bien respectée. M. Dallaire affirme que oui. Il inclut toujours cette servitude dans ses contrats de vente au constructeur. Il importe ici de préciser que cette responsabilité incombe toujours aux différents propriétaires au cours du processus (promoteur, constructeur puis résident).

Point 6 – Thématiques liées au projet FPAP

Plan de circulation

D'emblée, Mme Bourgeois mentionne qu'il ne faut pas hésiter à solliciter des personnes ressources qui ne sont pas actuellement membres du comité de suivi. Cette démarche peut nous permettre de disposer d'une expertise pour certains aspects précis de nos préoccupations.

Mme Janisse explique que, habituellement, le promoteur est tenu de produire une étude de circulation avant la réalisation de tout projet. Dans ce cas-ci, rien n'a été fait et tout indique qu'il y a un problème d'accès au projet. M. Sadoun ajoute qu'il ne fait pas de doute qu'un projet de cette ampleur doit disposer d'un réseau de circulation plus élaboré. En fait, il devra y avoir production d'une véritable étude qui abordera globalement la question de la circulation. Ce document sera exigé lorsqu'il y aura une prochaine entente entre le promoteur et l'arrondissement.

Mme Bourgeois mentionne que les commentaires des citoyens concernant le sujet de la circulation sont très importants parce qu'ils permettent d'orienter le travail qui sera fait pour la circulation.

Dans cette perspective, un citoyen demande s'il serait pertinent d'élargir le boulevard Perras jusqu'à la 89^e avenue afin de permettre un accès plus aisé aux grands axes routiers. Toujours concernant ce boulevard, une citoyenne mentionne qu'il est aujourd'hui impensable d'interdire le stationnement de chaque côté de ce tronçon afin d'en accroître la fluidité. Elle se demande si la solution ne serait pas de faire de Perras un sens unique. À cela une citoyenne répond qu'une telle situation risquerait de mettre en péril la sécurité des jeunes enfants. Enfin, Mme Janisse s'engage à vérifier si Perras est bien un boulevard ou plutôt une avenue.

Par ailleurs, il est évoqué que la rue Armand Chaput est en piteux état et que l'arrondissement devrait envisager d'y effectuer des travaux de mise à jour de la chaussée. En ce sens, il sera vérifié si cette rue est incluse dans les travaux de réfection des rues en macadam pour 2011.

Sur un autre sujet, il est porté à notre attention que la signalisation de certains noms de rues du FPAP est erronée. À ce, il faut ajouter que certains noms de rues du FPAP ont été modifiés à deux ou trois reprises. Il en résulte qu'un même résident peut recevoir sa facture d'Hydro à une adresse, sa facture de téléphone à une autre, etc. Par conséquent, il est demandé à l'arrondissement de vérifier comment se coordonnent Hydro-Québec, Poste Canada, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal dans le cas d'une modification de nom de rue. M. Lauzon s'engage à effectuer une vérification en ce sens.

Toujours concernant la signalisation, un citoyen avance que la signalisation à l'intersection de Perras et Armand-Chaput n'est pas efficace parce que non sécuritaire. Mme Janisse mentionne que la présence de feux de circulation à cet endroit est une option pouvant être étudiée.

Plan de transport en commun

Une représentante de la STM (non présente à cette rencontre) aimerait connaître les besoins des citoyens en matière de transport en commun. Ainsi, ces derniers sont invités à soumettre des pistes de réflexion sur le sujet.

Dans un premier temps, il est mentionné qu'il serait pertinent de prolonger la ligne d'autobus 183 jusqu'au terminus Honoré-Beaugrand. Ensuite, un citoyen mentionne qu'il n'y a pas de métrobus allant vers la ligne de métro orange (station Henri-Bourassa).

À propos du trajet de la 194, il est mentionné qu'il ne répond actuellement pas efficacement à sa vocation de métrobus. De plus, il est évoqué que ce circuit devrait être opérationnel les week-ends.

Enfin, M. Blanchet demande aux citoyens de réfléchir sur la pertinence de doter le FPAP de petits commerces (dépanneur, nettoyeur, etc.). Cela aurait notamment l'avantage de réduire la circulation automobile dans le secteur.

Point 6 – Prochaine rencontre

La tenue de la troisième rencontre du comité de suivi FPAP est fixée au 13 avril, à 18h.